

- 19. Que le gouvernement permette à un représentant du mouvement syndical, choisi par les organisations syndicales concernées, d'assister à titre d'observateur aux prochaines négociations sur le transport aérien entre le Canada et les États-Unis.**

Les cinq provinces qui ont présenté des mémoires au Comité ont souligné l'importance de poursuivre les consultations relatives aux prochaines négociations. Elles estiment qu'il est essentiel de procéder ainsi afin de s'assurer que l'on tient compte des intérêts des régions. Nous sommes d'accord avec ce point de vue et nous recommandons :

- 20. Que le gouvernement continue à consulter les provinces lors des négociations canado-américaines.**

B. LA QUESTION DE L'EUROPE

En 1992, les pays membres de la Communauté économique européenne formeront une union douanière. Il est donc probable que ce soit alors la Communauté plutôt que ses divers États-membres qui se chargent de négocier des ententes bilatérales sur les services aériens avec d'autres pays. La Communauté disposera de pouvoirs importants et on ne sait trop si elle considérera les déplacements aériens à l'intérieur de l'Europe comme une forme de cabotage.

Il ne fait pas de doute que les Européens suivront attentivement le déroulement des négociations canado-américaines et voudront en connaître les résultats. D'un autre côté, nos négociateurs doivent être conscients que l'Europe constitue aussi un facteur dans ces négociations. Le Comité ne peut qu'exprimer son regret de ne pas avoir pu explorer davantage cette question. Toutefois, nous exhortons le gouvernement à tenir compte de cette dimension puisqu'il est possible qu'une nouvelle entente canado-américaine sur les services aériens serve ensuite de modèle pour les ententes que nous conclurons dans l'avenir avec d'autres pays.

C. LA SÉCURITÉ

La sécurité est sacrée. Le Comité se rend compte que les négociations canado-américaines portent sur une entente commerciale et que la sécurité ne fait pas partie de son mandat. Cependant, nous voulons signaler que plusieurs témoins ont mentionné les coûts qu'ils devaient assumer afin de respecter les normes rigoureuses de sécurité en vigueur dans notre pays. Ils ont aussi laissé entendre que les exigences réglementaires américaines n'étaient pas aussi strictes dans certains secteurs et qu'une forme d'harmonisation devrait être envisagée. Nous comprenons cet argument, mais nous sommes d'avis qu'il ne faudrait pas que cette harmonisation entraîne un abaissement de nos normes. Par conséquent, nous voulons recommander :